

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} décembre 2017

Le Conseil municipal, convoqué le 24 novembre 2017 avec l'ordre du jour suivant :

1. Fondation du patrimoine Souscription
2. Taux de la taxe d'aménagement
3. Questions diverses

s'est réuni le vendredi 1^{er} décembre 2017 à 20 h 30 à la Mairie.

Présents : Marie-Thérèse OLLIVIER, Jérôme AUNAVE, Claude BEAL, Pierre BOUTARIN, Pascal COLLIN, Brigitte WILLEM, Yves DUROUX, Christian CAILLET

Absents excusés : Colette NARDIN pouvoir à Brigitte WILLEM, Jean-Charles JOUVE

Lecture du PV de la séance du 10 novembre par Marie-Thérèse OLLIVIER.

Approuvé sans ajout ni modificatif.

M Christian CAILLET est choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Avenant à la convention de la Fourrière Animalière.

1. Fondation du Patrimoine Souscription pour la restauration de l'église

Le conseil municipal a décidé de faire restaurer l'église Saint Pierre, afin de diminuer la part communale les élus souhaitent trouver des financements complémentaires.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre un dossier à la Fondation du Patrimoine pour mettre en place une souscription. La commune doit préparer un dépliant dans lequel doit figurer le bon de souscription lequel sera validé par la Fondation du Patrimoine. Les dons seront reçus par la Fondation du Patrimoine, qui les reversera à la commune à la fin des travaux, en retenant 3 % forfaitairement pour ses frais de gestion. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents : approuve les modalités de mise en place de la souscription, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

2. Taux de la taxe d'aménagement

Le conseil municipal souhaite maintenir le taux actuel.

3. Avenant à la convention de la Fourrière Animalière

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion de la Fourrière Animalière que la commune a déléguée, l'action de l'association de Sauvegarde et de protection des Animaux (ASPA) Refuge Saint Roch est indispensable et indissociable de la prise en charge des animaux errants.

Afin de permettre à cette association de contribuer à la continuité et à la qualité du service rendu au citoyen, une subvention annuelle lui est accordée.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la répartition de la subvention au prorata du nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal. Approuve les modalités de répartition de la subvention. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable.

4. Questions diverses

- a) Travaux pour la salle des fêtes. Le placo-plâtre n'est pas la solution la plus adaptée. Attente d'un devis de chez Descours et Cabaud.
- b) Recensement des maisons qui présentent des fissures suite à la sécheresse. Affiches pour les panneaux.
Éclairage public remplacement des ampoules. (LED)
- c) Décoration de Noël : Achats de guirlandes et de projecteurs. Installation le samedi 8 décembre.
- d) Le logement du hameau du péage se libère au 31 décembre 2017.
- e) Vœux du maire vendredi 19 janvier 2017.

Prochain conseil le 2 février 2018.

La séance est levée à 22h 10.